



Guide CR 2010-2011

GYMNASTIQUE ET SPORTS DE TRAMPOLINE

GUIDE CIRCUIT RÉGIONAL 2010-2011

1.	SECTION – RÉGIE PROVINCIALE (FGQ).....	4
1.1.	RÔLE ET TÂCHES DE LA FGQ	4
1.2.	COMMISSIONS TECHNIQUES.....	4
1.3.	AFFILIATION ET SANCTION D'UNE COMPÉTITION	4
1.3.1.	Affiliation	4
1.3.2.	Sanction.....	4
2.	SECTION – RÉGIE RÉGIONALE	5
2.1.	RÔLE ET TÂCHES DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE À L'INTÉRIEUR DU CIRCUIT RÉGIONAL	5
2.2.	CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE (Proposition)	5
2.3.	CALENDRIER TYPE DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE.....	6
2.4.	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS RÉGIONALES.....	6
3.	SECTION - ATHLÈTES.....	7
3.1.	AMATEURISME	7
3.2.	CHANGEMENT DE CLUB	7
3.3.	TENUE VESTIMENTAIRE	7
3.3.1.	Réglementation spécifique au circuit régional	7
3.4.	COMPORTEMENT	7
4.	SECTION – ENTRAÎNEURS.....	8
4.1.	CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS	8
4.2.	CERTIFICATION EXIGÉE PRP	8
4.2.1.	Réglementation spécifique au circuit régional	8
4.3.	ACCÈS AU PLATEAU DE COMPÉTITION	8
4.3.1.	Réglementation spécifique au circuit régional	8
4.4.	TENUE VESTIMENTAIRE	8
4.5.	COMPORTEMENT	9
4.6.	AIDE ET ASSISTANCE.....	9
4.6.1.	Réglementation spécifique au circuit régional	9
5.	SECTION - PROGRAMMES COMPÉTITIFS / CR	10
5.1.	PHILOSOPHIE DU PROGRAMME CIRCUIT RÉGIONAL	10
5.1.1.	Objectifs du programme Circuit régional	10
5.1.2.	Structure du Circuit régional	10
5.2.	ÂGE ET SUR CLASSEMENT N.B. : Pour les âges (année de naissance) se référer au PRP	11
5.3.	CHEMINEMENT - PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	11
5.3.1.	Réglementation spécifique au circuit régional	11
5.3.2.	Réglementation spécifique au DEFI	12
5.4.	DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS.....	12
5.5.	ENGINS PAR PROGRAMME	12
5.6.	CONCOURS INDIVIDUELS.....	12
5.7.	RÉCOMPENSES	13
5.8.	PROGRAMME DÉFI GF / GM	13
5.8.1.	objectifs du DÉFI	13
5.8.2.	Standard de passage et méthode d'évaluation	13
5.9.	OFFICIELS ET ÉVALUATEURS.....	14
5.10.	FRAIS D'INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS	14
5.10.1.	Politique de remboursement des frais d'inscription aux compétitions.....	14
5.11.	COMPILATION.....	15
6.	SECTION - CONTENU DES PROGRAMMES / CIRCUIT RÉGIONAL – CR1 CR2 CR3 – DEFI 1-2.....	16
6.1.	Contenu et taxation	16
7.	SECTION – RÉGIE DE COMPÉTITION	17
7.1.	DEMANDE DE SANCTION.....	17
7.2.	NORMES ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPEMENT	17
	appareil 18	
	équipement évaluation défi	18
7.3.	MUSIQUE POUR ROUTINES AU SOL (GF CR3 seulement).....	18

7.4.	ORDRE DE PASSAGE	18
7.4.1.	Ordre de passage	18
7.5.	JEUX DU QUÉBEC (PRP)	18
7.5.1.	Jeux régionaux.....	18
8.	SECTION – FINALITÉ – CHALLENGE DES RÉGIONS.....	19
8.1.	SÉLECTION DES ATHLÈTES POUR LE CHALLENGE DES RÉGIONS.....	19
8.1.1.	Processus de sélection.....	19
8.1.2.	Délégation.....	19
8.2.	ENTRAÎNEURS.....	19
8.3.	JUGEMENT.....	20
8.4.	LES TITRES DÉCERNÉS.....	20
8.5.	FORMAT DE COMPÉTITION GF - STR.....	20
8.6.	FORMAT DE COMPÉTITION GM.....	20
8.7.	FRAIS D'INSCRIPTION DES ATHLÈTES ET FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS.....	20
	<i>Annexe1</i> : TRANSFERT DE CLUB	21
	<i>Annexe2</i> : FORMULAIRE DE MODIFICATION DE CATÉGORIE	22
	<i>Annexe3</i> : FICHE D'AUTORISATION D'AJUSTEMENT VERTICAL DES BARRES.....	23

Ce document fait référence à d'autres documents soit les PRP, le cahier de charge et le guide d'affiliation. Assurez-vous de consulter la dernière version de ces documents. Elles sont disponibles sur www.gymnastique.qc.ca dans la section documents et guides.

1. SECTION – RÉGIE PROVINCIALE (FGQ)

1.1. RÔLE ET TÂCHES DE LA FGQ

La Fédération de gymnastique du Québec est le répondant et le mandataire de la pratique de la gymnastique sur son territoire et ses tâches sont :

- Contrôle et gestion des affiliations
- Gestion des stages de formation
- Production et distribution d'un logiciel de compilation
- Production de la réglementation technique
- Production et distribution du matériel didactique
- Diffusion de l'information sur le site Internet
- Soutien technique dans l'organisation des événements
- Formation et perfectionnement
- Production du matériel audio visuel pour les formations PNCE
- Production du matériel de formation pour le volet A-B (Take home)

1.2. COMMISSIONS TECHNIQUES

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

1.3. AFFILIATION ET SANCTION D'UNE COMPÉTITION

1.3.1. Affiliation

Toutes les informations concernant les règles et les procédures d'affiliation sont contenues dans le guide d'affiliation de la saison en cours.

1.3.2. Sanction

a) Un club, une association régionale ou tout autre organisme qui désire tenir une compétition fédérée doit au préalable obtenir une sanction de la FGQ.

b) Une dérogation à ce règlement entraîne une amende automatique de 100\$ pour l'organisateur et de 50\$ pour les clubs qui participeraient à cette compétition. La décision est prise par le CA de la FGQ, sur recommandation de la commission concernée.

c) Les compétitions sanctionnées apparaissent au calendrier de la FGQ.

d) Tout individu ou organisateur qui encourt une amende peut faire appel de la décision auprès du CA de la FGQ au plus tard dix jours après réception de l'avis de la FGQ (courrier recommandé). Le CA de la FGQ, sur recommandation de la commission concernée, fera connaître sa décision dans les quinze jours suivant la réception de l'appel au bureau de la FGQ.

e) Un club ou un individu qui encourt plus de trois amendes pourra faire l'objet de sanctions additionnelles pouvant aller jusqu'à la suspension ou l'expulsion. Une telle décision sera prise par le CA de la FGQ tout en respectant les dispositions prévues à l'article 12 des règlements généraux de la FGQ.

f) Toutes les demandes de sanction doivent être envoyées au bureau de la fédération le 1^e décembre pour le Circuit Régional.

2. SECTION – RÉGIE RÉGIONALE

2.1. RÔLE ET TÂCHES DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE À L'INTÉRIEUR DU CIRCUIT RÉGIONAL

Dans le cadre de ses activités annuelles, les tâches de l'association régionale sont de :

- Gérer et coordonner le circuit régional
- Établir un calendrier des activités qui concernent :
 - Évaluation DÉFI 1-2
 - Évaluation du circuit régional
 - Finale régionale des Jeux du Québec
 - Réunion de l'association régionale
- Nommer un responsable des évaluateurs pour le circuit régional
 - Stage de formation des évaluateurs
 - Assignation des officiels CR3 (Juge ressource)
 - Assignation des Évaluateurs DÉFI 1-2
 - Assignation des Évaluateurs CR 1-2
- Nommer un responsable de la coordination du circuit régional
- Établir les règles d'attribution des compétitions du circuit régional entre les clubs de la région
 - Site de compétition
 - Disponibilité des locaux
- Établir la liste provisoire des évaluateurs et des officiels disponibles en région
- Faire la liaison entre le comité organisateur des événements du circuit régional et l'association régionale
 - Gérer le budget alloué par la FGQ aux activités de la région en ce qui concerne le circuit régional
 - Promouvoir le programme des Jeux du Québec
- Organiser une Finale régionale à tous les ans
- Participer à la Finale nationale des Jeux du Québec
- Coordonner les activités de *Mes premiers Jeux* avec les URLS
 - Assurer une représentation politique et technique auprès de la FGQ (Assemblée générale annuelle)
 - Jouer un rôle de concertation avec tous les clubs de la région
 - Établir un lien direct et interactif avec les URLS

2.2. CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE (Proposition)

- un président
- un vice-président
- un secrétaire
- un trésorier
- un représentant par club
- un responsable de la coordination du circuit régional
- un responsable des officiels / évaluateurs

2.3. CALENDRIER TYPE DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE

- Évaluations / Compétitions CR
 - Décembre (inter-club)
 - Janvier activité « Mes premiers Jeux »
 - Février (FRJQ)
 - Mars (interne)
 - Juin (inter-club)
- Réunions de l'association régionale de la région (4)
 - Mois d'août (préparation du circuit CR)
 - Mois de décembre
 - Mois de février
 - Mois de mai (préparation de l'AGA FGQ)

2.4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS RÉGIONALES

La FGQ dispose d'une enveloppe budgétaire pour le développement du Circuit régional. Les régions doivent remettre les documents exigés* pour être éligible. Cette enveloppe budgétaire sera partagée au prorata du nombre de régions qui auront assuré la gestion d'un réseau du Circuit régional. (Voir les politiques de financement des régions).

**Voir cahier de charge de la saison en cours*

3. SECTION - ATHLÈTES

3.1. AMATEURISME

Tout gymnaste doit observer les règles de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) et de Gymnastics Canada Gymnastique (GCG) concernant le statut d'athlète amateur.

3.2. CHANGEMENT DE CLUB

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

3.3. TENUE VESTIMENTAIRE

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

3.3.1. Réglementation spécifique au circuit régional

GARÇON

- Les gymnastes peuvent porter un t-shirt et un pantalon court à tous les engins. Ils sont cependant **tenus** de porter un t-shirt ou maillot à toutes les épreuves autant à l'échauffement qu'en compétition.
- Le port de collier ou de bracelet est interdit.
- Le port de boucles d'oreille est limité à une par oreille et elles doivent être de petite taille (clous d'oreille).
- Le port des bas ou de soulier de gymnastique est obligatoire pour le trampoline

FILLES

- Les gymnastes peuvent porter un maillot ou un short et un t-shirt.
- Le port de sous-vêtements est obligatoire lorsque le maillot est transparent.
- Le port de collier ou de bracelet est interdit.
- Le port de boucles d'oreille est limité à une par oreille et elles doivent être de petite taille (clous d'oreille).
- Le port des bas ou de soulier de gymnastique est obligatoire pour le trampoline

3.4. COMPORTEMENT

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

4. SECTION – ENTRAÎNEURS

4.1. CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

4.2. CERTIFICATION EXIGÉE PRP

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

4.2.1. Réglementation spécifique au circuit régional

<u>Programme</u>	<u>Certification exigée</u>
DÉFI 1-2	Être formé en fondement 1 gymnique ou en trampoline OU détenir un diplôme universitaire en éducation physique
CR1 / CR2	Être formé en fondement 1 gymnique ou en trampoline OU détenir un diplôme universitaire en éducation physique
CR3	Être certifié en fondement 1 gymnique ou en trampoline OU détenir un diplôme universitaire en éducation physique ET posséder le volet technique PNCE niveau 2 en gymnastique ou en trampoline
CHALLENGE	Être certifié en fondement 1 gymnique ou en trampoline OU détenir un diplôme universitaire en éducation physique ET posséder le volet technique PNCE niveau 2 en gymnastique ou en trampoline pour les secteurs GM et STR ET être certifié PNCE niveau 2 pour le secteur GF

4.3. ACCÈS AU PLATEAU DE COMPÉTITION

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

4.3.1. Réglementation spécifique au circuit régional

Pour toutes les compétitions du circuit régional, un club doit assurer au minimum la présence d'un entraîneur respectant les exigences de certification de la catégorie. Par contre, lors du Challenge des régions, chaque entraîneur présent sur le plateau doit avoir les exigences de certification requis par la catégorie.

Pour fin de vérification, le comité organisateur de la compétition doit faire parvenir la liste des entraîneurs ayant participé à l'événement au bureau de la fédération une semaine après l'événement en même temps que les frais de sanction de participation.

4.4. TENUE VESTIMENTAIRE

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

4.5. COMPORTEMENT

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

4.6. AIDE ET ASSISTANCE

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

4.6.1. Réglementation spécifique au circuit régional

Par mesure de sécurité, l'entraîneur peut être présent aux engins suivants : table de saut, barres asymétriques, poutre, barres parallèles et barre fixe. Il doit se placer à portée de l'athlète en évitant d'obstruer la visibilité des juges. Par contre, si l'entraîneur aide l'athlète dans l'accomplissement d'un élément, cet élément ne recevra pas de valeur.

Au sol, la présence de l'entraîneur est interdite.

Aux barres asymétriques, la présence de l'entraîneur est obligatoire pour les catégories CR3 base Argo et Tyro.

À la barre fixe, la présence de l'entraîneur est obligatoire pour toutes les catégories CR3

Au trampoline, quatre pareurs doivent obligatoirement être placés autour de l'appareil.

5. SECTION - PROGRAMMES COMPÉTITIFS / CR

5.1. PHILOSOPHIE DU PROGRAMME CIRCUIT RÉGIONAL

Dans son modèle du développement de la pratique sportive et son modèle de développement de l'athlète, la fédération de gymnastique du Québec reconnaît l'importance de la gymnastique dans le développement moteur des enfants. De plus, il reconnaît l'existence de clientèles diverses (Initiation, récréation, compétition)

Conscient du besoin existant et de l'importance du phénomène de la compétition comme outil de motivation, nous avons développé le circuit régional.

Ce circuit qui commence avec un niveau facile permettra aux jeunes de s'amuser à faire de la compétition. Ce programme est l'outil idéal pour la formation des entraîneurs et juges débutants.

Plus tard, le niveau de performance amènera à une pratique plus structurée avec un niveau de difficulté plus élevée

5.1.1. Objectifs du programme Circuit régional

- Diriger une gymnastique avant tout réaliste et sécuritaire dans un environnement contrôlé
- Donner aux associations régionales les outils nécessaires au développement du sport dans les régions
- Offrir aux athlètes qui s'entraînent **9 heures et moins par semaine** (GF/GM) et pour le secteur sport de trampoline **2 heures** et moins, un réseau d'initiation à la compétition et d'évaluation adapté et stimulant répondant à leur besoin.
- Développer un environnement dynamique de formation et d'évaluation pour les athlètes, les entraîneurs, les juges/évaluateurs et les administrateurs de tous les clubs de la région

5.1.2. Structure du Circuit régional

CR1 GF-GM	CR2 GF - GM	CR3 GF-GM	CR3 AVANCÉE GF-TR-TU	CR3 SPÉCIALISTE GF - TR-TU
8-10 ans Éléments imposés	8-10 ans Éléments imposés	ARGO (9-10 ans) Routines CR3		
11ans et + éléments imposés	11ans et + éléments imposés	TYRO (11-12 ans) Routines CR3	TYRO (11-12 ans) Éléments requis CR3 avancée avec bonus	
		NOVICE (13-14 ans) Routines CR3	NOVICE (13-14 ans) Éléments requis CR3 avancée avec bonus	NOVICE (13-14 ans) Éléments requis CR3 spécialistes
		SENIOR (15 ans +) Routines CR3	SENIOR (15 ans et +) Éléments requis CR3 avancée avec bonus	SENIOR (15 ans et +) Éléments requis CR3 spécialistes
DÉFI 1-2 GF / GM PROGRAMME DÉFI FGQ				

GF : gymnastique féminine
GM : gymnastique masculine

TR : trampoline
TU : tumbling

5.2. ÂGE ET SUR CLASSEMENT N.B. : Pour les âges (année de naissance) se référer au PRP

Aucun sur classement d'âge n'est autorisé. Les âges d'éligibilité doivent donc être respectés en tout temps.

Aide mémoire Âges versus années de naissance

CATÉGORIES D'ÂGES	CR1		CR2	
	8-10 ans	11 ans et +	8-10 ans	11 ans et +
2010-2011	03-02-01	2000 et -	03-02-01	2000 et -
2011-2012	04-03-02	2001 et -	04-03-02	2001 et -
2012-2013	05-04-03	2002 et -	05-04-03	2002 et -

CR3 DE BASE + CR3 GM							
CR3 AVANCÉE GF							
CR3 SPÉCIALISTE GF							
	Argo		Tyro		Novice		Senior
Saisons	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et +
2010-2011	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
2011-2012	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
2012-2013	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998

Évaluation DÉFI	INTRODUCTION au programme
2010	2004
2011	2005
2012	2006

5.3. CHEMINEMENT - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

5.3.1. Réglementation spécifique au circuit régional

- Pour concourir dans le circuit régional, un gymnaste doit être affilié à la FGQ.
- Une gymnaste du circuit provincial en gymnastique artistique féminine de niveau P2 qui désire retourner dans le circuit régional peut le faire mais dans la catégorie **CR3 SPÉCIALISTE** uniquement. Pour les autres catégories du circuit provincial une demande d'étude de cas doit être déposée à la FGQ.
- **GAM : en production**
- **TRAMPO : en production**
- Un gymnaste ne peut participer au circuit régional dans deux catégories en même temps.
- Le programme DÉFI peut être utilisé comme préparation à la compétition ou en complément aux programmes compétitifs existants. Un gymnaste peut donc concourir à la fois dans le programme DÉFI et dans toute autre catégorie.
- Un gymnaste peut changer de catégorie (CR1 vers CR2 vers CR3) pendant la saison en remplissant un formulaire de modification de catégorie. Toutefois, des frais de 20\$ s'appliquent

pour chaque modification faites après le 15 octobre lorsque la modification de catégories exige un passage au CR3 ou le passage du CR3 de base vers l'avancée ou vers la spécialiste.

5.3.2. Réglementation spécifique au DEFI

Lors de leur première participation au programme DÉFI, les athlètes peuvent débiter au niveau 1, 2 ou 3. Par la suite, ils doivent obtenir le standard de passage avant de pouvoir accéder au niveau suivant. Les niveaux 3, 4, 5 et 6 sont offerts dans le circuit provincial de compétition et seulement pour les athlètes du programme de gymnastique artistique féminine.

5.4. DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

Chaque région doit déterminer son propre mode de fonctionnement en ce qui concerne le déroulement des compétitions. Les régions auront donc à statuer sur le temps alloué aux échauffements, le mode d'affichage des notes, le déroulement de la compétition, etc. Certains paramètres décrits dans cette section seront toutefois déterminés par la FGQ et devront être respectés par toutes les régions. Tous les détails concernant l'organisation d'une compétition sont donnés dans le cahier des charges.

5.5. ENGINES PAR PROGRAMME

Lors des compétitions du Circuit régional, les gymnastes peuvent s'inscrire à tous les engins ou à quelques engins seulement.

Engins disponibles par secteur pour toutes les catégories :

- GF : Saut, barres, trampoline, poutre, sol
- GM : Sol, barres parallèles, trampoline, barre fixe, saut

5.6. CONCOURS INDIVIDUELS

Types de concours offerts dans le programme du Circuit régional :

GF / GM / STR

- CR1 : Total des épreuves = somme des 4 meilleurs engins sur 6
- CR2 : Total des épreuves = somme des 4 meilleurs engins sur 6
Finale aux engins = classement à chaque engin

GF / GM / STR

- CR3 de base : Total des épreuves = somme des 4 meilleurs engins sur 6
Finale aux engins = classement à chaque engin

GF /STR

- CR3 avancée : Total des épreuves = somme des 4 meilleurs engins sur 6
Finale aux engins = classement à chaque engin
- CR3 spécialiste : Finale aux engins = classement à chaque engin

DEFI

- DEFI 1 et 2 : Évaluation formative = standard de passage

5.7. RÉCOMPENSES

Les remises des récompenses doivent être faites selon les principes suivants :

- CR1 : CLASSEMENT AU TOTAL DES ÉPREUVES SEULEMENT
 - Premier tiers des participants : récompenses OR
 - Deuxième tiers des participants : récompenses ARGENT
 - Troisième tiers des participants : récompenses BRONZE

- CR2 - CR3 base et avancé :
 - Classement au total des épreuves
 - Classement à chaque engin

- CR3 Spécialiste :
 - Classement à chaque engin

- Défi 1 et 2 :
 - Diplôme de participation (Remis lors de l'événement immédiatement après l'évaluation)
 - Médaille de mérite et diplôme de passage (Envoyé par la poste 1 semaine après la tenue de l'évaluation)
 - Diplôme de mention (Facultatif – remise lors de l'événement)

Veillez consulter le cahier des charges pour connaître les modalités de remise des récompenses pour chacune des catégories ainsi que le nombre de récompenses à remettre en fonction du nombre de participants par catégorie.

5.8. PROGRAMME DÉFI GF / GM

5.8.1. objectifs du DÉFI

L'objectif du programme n'est pas une course au plus haut niveau mais bien la poursuite de l'excellence (à définir). Il est important pour une jeune gymnaste d'apprendre à développer un souci du détail technique. Il est également essentiel de développer sa capacité à performer l'ensemble des bases dans des situations variées et ce afin d'enrichir sa capacité d'adaptation et de lui permettre de devenir versatile.

Le programme Défi peut être utilisé en préparation à la compétition ou bien en complément à tout programme compétitif. Un gymnaste peut cheminer au niveau supérieure en autant qu'il réussit le standard de passage pré établi pour un dit niveau.

Ce sont les régions qui sont responsables de tenir les évaluations DÉFI pour les niveaux 1 et 2. Ces évaluations devront cependant se faire dans le cadre des activités du Circuit régional. Chaque région est donc responsable de déterminer son mode de fonctionnement en ce qui concerne l'évaluation.

La région peut tenir autant d'évaluation DÉFI qu'elle le désire. Les fiches d'évaluation sont sur le site Internet de la FGQ (onglets Artistique féminine, Programme et DÉFI). Vous trouverez aussi les fiches détaillées pour les évaluateurs ainsi que le contenu dans le document regroupant tous les tableaux de contenu du programme CR.

5.8.2. Standard de passage et méthode d'évaluation

Nous avons modifié la méthode d'évaluation du programme DEFI pour la prochaine saison. En effet, les gymnastes seront maintenant évaluées de façon plus globale et recevront une notation par élément au lieu de recevoir une notation par critère.

Nous croyons que ce changement simplifiera la méthode d'évaluation tout en accélérant quelque peu la période d'évaluation. Les évaluateurs utiliseront toujours les critères de réussite d'un élément afin de faire leur évaluation mais ils accorderont, à l'élément, une note globale sur 10 plutôt qu'une note à tous les critères.

Étant donné ce changement majeur, nous avons modifié le standard de passage qui est maintenant de **80 %** ainsi que le standard de mérite qui est dorénavant de **90 %**. Le calcul des résultats se fera donc selon la méthode suivante :

Pour chaque volet nous appliquerons les principes suivants :

- Chaque élément sera évalué sur 10 points
- Nous effectuerons l'addition des notes reçues par élément à chaque volet
- Nous diviserons la somme des notes reçues par élément par le nombre d'élément total à faire pour ce volet et nous ramènerons le résultat du volet sur 10 points
- Nous ferons la somme des résultats obtenus à chaque volet ce qui nous donnera une somme sur 70 points. (Saut – Sangle – Poutre – Sol – Trampoline – Artistique sol et Artistique poutre)
- Ce pointage sera alors transféré en pourcentage afin d'obtenir le résultat final.

5.9. OFFICIELS ET ÉVALUATEURS

Pour les catégories CR1, CR2, et DÉFI 1 et 2, la région est responsable de recruter ses propres évaluateurs qui devront suivre un stage de formation (offert par la région) en début de saison ou avant la compétition ou événement. Au départ, les évaluateurs sont des personnes bénévoles mais la région peut toutefois décider de les rémunérer.

Les évaluateurs DEFI 1 et 2 seront des entraîneurs de la région qui auront suivi au préalable une séance de formation offerte par la région.

Tous les évaluateurs devront obligatoirement être affiliés à la FGQ. La grille tarifaire des affiliations donne le détail des frais d'affiliation pour les évaluateurs du Circuit régional. Les frais d'affiliation sont de \$5 pour la saison. Dans le cas où l'évaluateur est déjà affilié en tant qu'athlète, entraîneur ou officiel pour la saison en cours, le paiement du frais d'affiliation de \$5 ne s'applique pas.

Pour les compétitions de catégorie **CR3**, c'est le juge ressource de la région qui est responsable de faire l'assignation des évaluateurs. Cette catégorie sera évaluée par les officiels de niveau P1 qui sont rémunérés selon les conditions établies par la FGQ. Toutes les conditions qui concernent les honoraires, l'hébergement, les repas et le transport des officiels sont décrites dans le cahier des charges. Pour devenir un officiel P1, les personnes doivent suivre un stage de formation organisé par la région et donné par un chargé de formation nommé par la FGQ. Tous les officiels P1 doivent être affiliés à la FGQ pour être éligibles à travailler aux compétitions du circuit régional et aux compétitions de sélection.

5.10. FRAIS D'INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS

La région est responsable de déterminer les frais d'inscription pour les compétitions de son circuit régional. La FGQ a toutefois émis des conditions très strictes en ce qui concerne **les montants maximums** qu'une région peut charger. Ces conditions sont décrites dans le cahier des charges.

5.10.1. Politique de remboursement des frais d'inscription aux compétitions

Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer au comité organisateur une demande écrite ainsi que les pièces justificatives (papier médical) motivant les raisons de cette demande de remboursement. Le comité organisateur doit accepter toute demande de remboursement justifiée et reçue au plus tard 15 jours avant la tenue de l'événement.

5.11. COMPILATION

La FGQ mettra à la disposition des régions le logiciel de compilation pour les différentes compétitions du Circuit régional. **L'utilisation de ce logiciel est obligatoire.** Tous les membres affiliés à la fédération seront inscrits dans la base de données de ce logiciel. Inversement, si un athlète n'est pas affilié, son nom n'apparaîtra pas dans le logiciel de compilation. Ce sera alors la responsabilité du comité organisateur d'informer le club concerné par cette situation qui lui, devra affilier l'athlète pour qu'il puisse participer à la compétition du Circuit régional.

6. SECTION - CONTENU DES PROGRAMMES / CIRCUIT RÉGIONAL – CR1 CR2 CR3 – DEFI 1-2

6.1. Contenu et taxation

La FGQ oriente le contenu et les exigences techniques pour les catégories CR1, CR2, CR3 de base, CR3 avancée et CR3 spécialiste.

Veillez consulter les tableaux CR (version site FGQ) afin de connaître le contenu des routines pour chacune des catégories.

N.B. : Le DVD des routines est l'outil qui a pré séance pour l'exécution des mouvements. Toujours s'y référer en cas de litige.

7. SECTION – RÉGIE DE COMPÉTITION

7.1. DEMANDE DE SANCTION

- Date limite de sanction 1^{er} décembre
- Toute demande de sanction devra être entérinée et présentée par l'Association régionale
- Maximum de 3 événements CR3 par région excluant les événements CR1, CR2 et DEFI.
- Finale régionale des Jeux du Québec

7.2. NORMES ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPEMENT

GF

	CR1 8-10 ans	CR1 11 ans et +	CR2 8-10 ans	CR2 11 ans et +
SAUT	Pile de fosses à 110 cm (±5cm) + Mini trampoline (avec tremplin d'approche)			
BARRES	Barre haute 245 cm + barre basse 165 cm, bloc 40 cm, écartement des barres 130 à 180 cm, fosse de réception 20 cm			
POUTRE	Hauteur 110 cm + matelas de 20 cm permis			
SOL	Ligne de sol ou sol complet 12 m x 12 m			
TRAMPOLINE	Tapis de protection autour du trampoline			
	CR3 Argo	CR3 tyro	CR3 Novice	CR3 S Senior
SAUT	Pile de tapis: 1.15m ±5cm	Pile de tapis: 1.25m ±5cm	Table 1.15m avec pile de tapis à 1.30m (± 5 cm)	Table 1.25m avec pile de tapis à 1.45m (± 5 cm) FIG
BARRES	(Ajustement vertical des barres permis dans le cas où la gymnaste touche au tapis) Barres haute 245 cm + barre basse 165 cm, écartement des barres 130 à 180 cm, et un tapis 5 cm ou 10 cm , 2 fosses de réception 20 cm permis Une sous la barres et l'autre en sortie			
POUTRE	Hauteur 110 cm Réception : obligatoire un tapis 5 ou 10 cm 20 cm permis	Hauteur 125 cm Réception : obligatoire un tapis 5 ou 10 cm 20 cm permis	Hauteur 110 cm Réception : obligatoire un tapis 5 ou 10 cm 20 cm permis	Hauteur 125 cm Réception : obligatoire un tapis 5 ou 10 cm 20 cm permis
SOL	Ligne de sol ou sol complet 12 m x 12 m			
TRAMPOLINE	Tapis de protection autour du trampoline			
TUMBLING	Ligne de sol ou sol complet 12 m x 12 m			

GM

	CR1 8-10 ans	CR1 11 ans et +	CR2 8-10 ans	CR2 11 ans et +	CR3 Argo	CR3 tyro	CR3 Novice	CR3 Senior
SAUT	Pile de fosses à 110 cm (±5cm) + Mini trampoline (avec tremplin d'approche)				Pile de fosse à 1.15m (±5cm) avec tremplin		Pile de tapis: 1.25m ±5cm	
BARRES Fixe	Hauteur suffisante pour balancer sans toucher le sol la hauteur étant déterminée pour accommoder le gymnaste le plus grand. La barre peut être baissée ou des matelas de sécurité peuvent être ajoutés							
Barres parallèles	Bloc 60 cm, hauteur suffisante pour balancer en appui brachial, matelas de sécurité de 20 cm permis				Hauteur suffisante pour balancer en appui brachial, matelas de sécurité de 20 cm permis			
SOL	Ligne de sol ou sol complet 12 m x 12 m							
TRAMPOLINE	Tapis de protection autour du trampoline							
TUMBLING	Ligne de sol ou sol complet 12 m x 12 m							

N.B. : Pour LE PROGRAMME CR3 (TOUTES CATÉGORIES) L'UTILISATION D'UNE FOSSE DE RÉCEPTION DE 20 CM ET PERMISE PARTOUT à l'exception du sol et trampoline et un tapis 5 ou 10 cm est obligatoire en sortie de poutre et de barres.

DEFI

appareil	équipement évaluation défi
CHEVAL	<ul style="list-style-type: none">• piste de course, tremplin (1), fosse (1m), tapis Yurchentcko, fosse 20 cm
SANGLES	<ul style="list-style-type: none">• bloc pour monter à la barre (minimum 4), tuyau, magnésium• 2 barres sangles
POUTRE	<ul style="list-style-type: none">• poutre basse au sol (1), poutre haute (1), tapis 5 cm, fosse 20 cm
SOL	<ul style="list-style-type: none">• 40 x 40 ou 3 lignes acrobatiques, fosse 20 cm, trampolinette, bloc (+/- 40 cm)
ARTISTIQUE POUTRE	<ul style="list-style-type: none">• poutre basse (1), poutre haute (1), tapis de réception en sortie
ARTISTIQUE SOL	<ul style="list-style-type: none">• 1 ligne acrobatique
TUMBLING	<ul style="list-style-type: none">• 1 ligne acrobatique
TRAMPOLINE	<ul style="list-style-type: none">• trampoline réglementaire, fosse de sécurité autour et sur les murs si nécessaire

7.3. MUSIQUE POUR ROUTINES AU SOL (GF CR3 seulement)

Le club organisateur doit mettre à la disposition des entraîneurs un lecteur CD. La puissance des haut-parleurs doit être telle que la musique puisse être entendue facilement par la gymnaste qui concourt et par tous les évaluateurs. Le volume utilisé durant la compétition doit cependant être à un niveau raisonnable afin de ne pas nuire à la concentration des gymnastes aux autres engins. C'est l'organisateur qui a le dernier mot à ce sujet. **Le club doit fournir 1 CD pour chaque athlète.**

7.4. ORDRE DE PASSAGE

7.4.1. Ordre de passage

L'ordre de passage est aléatoire et se fait automatiquement par le logiciel de compilation pour les catégories CR1 à CR3. Pour le DEFI, les entraîneurs peuvent choisir leur ordre de passage à leur arrivée à l'engin en le mentionnant directement à l'évaluateur.

7.5. JEUX DU QUÉBEC (PRP)

Toutes les informations concernant cette section sont contenues dans les PRP de la saison en cours.

7.5.1. Jeux régionaux

Dans la saison où il n'y a pas de Finale Nationale, C'est la responsabilité de l'association régionale de choisir les catégories du programme compétitif qu'elle désire inscrire aux Jeux régionaux.

8. SECTION – FINALITÉ – CHALLENGE DES RÉGIONS

La finalité du circuit régional s'adresse aux catégories CR 3 de chaque discipline. En GF vue le grand nombre de catégories CR 3, certaines catégories sont privilégiées et/ou jumelées afin de permettre un plus grand nombre de gymnastes par catégorie par région. Les autres catégories restent au niveau régional sans finalité provinciale comme les CR1 et 2 et certaines catégories CR3 GF.

8.1. SÉLECTION DES ATHLÈTES POUR LE CHALLENGE DES RÉGIONS

Pour la saison 2010-2011, toutes les régions devront sans exception utiliser le processus déterminé par la FGQ pour sélectionner les athlètes éligibles au Challenge des régions.

8.1.1. Processus de sélection

- Une sélection selon la somme de leurs 2 meilleurs résultats sur 3 compétitions

8.1.2. Délégation

Catégories	Composition de la délégation GF	Composition de la délégation GM
CR3 base ARGO		10
CR3 base TYRO	3 au total + 3 / engine	10
CR3 base NOVICE		10
CR3 base SENIOR		10
CR3 base 13 ans +	3 au total + 3 / engine	
CR3 Avancé ARGO	3 / engin (STR seulement)	3 / engin (STR seulement)
CR3 Avancé TYRO	3 au total + 3 / engine	3 / engin (STR seulement)
CR3 Avancé NOVICE	3 au total + 3 / engine	3 / engin (STR seulement)
CR3 Avancé SENIOR	3 au total + 3 / engine	3 / engin (STR seulement)
CR3 Spécialiste NOVICE	3 / engine	3 / engin (STR seulement)
CR3 Spécialiste SENIOR	3 / engine	3 / engin (STR seulement)
	Total 147 gymnastes X 19 régions = 2793	Total 58 gymnastes X 19 régions = 1102
Capacité total de participants : 3895		

Ce nombre ne représente pas nécessairement le nombre de gymnaste par délégation mais le nombre de gymnaste qui peuvent concourir à chaque engin. Exemple : en GF, une délégation peut ultimement avoir 18 gymnastes pour une catégorie (3 au total et 15 par engin) si des gymnastes différentes concourent à chaque engin.

C'est l'association régionale qui doit faire parvenir à la FGQ et au comité organisateur l'inscription la délégation complète accompagné du paiement.

8.2. ENTRAÎNEURS

Chaque région pourra déléguer un maximum de 3 entraîneurs par équipe sur le plancher de compétition. Pour l'échauffement, il n'y aura pas de limitation au niveau du nombre d'entraîneur par équipe ayant accès au plateau. Le « tag coaching » est possible dans la mesure où la règle de 3 entraîneurs sur le plateau est respectée.

8.3. JUGEMENT

Chaque région devra nommer un juge qui fera partie de leur délégation afin d'officialier lors du Challenge des régions. Le juge nommé doit être de niveau P1 à P3 maximum, doit provenir de la région représentée et doit avoir été assigné à au moins une compétition du circuit régional dans sa région

Les officiels de niveau P1 à P3 sont priorisés à évaluer dans le circuit régional GAF. Toutefois, les juges de niveau supérieur pourront être assignés aux événements du circuit régional mais seront rémunérés au taux horaire du niveau du niveau provincial P4.

8.4. LES TITRES DÉCERNÉS

1. Concours par engin et au total (CR3 base, avancé)
2. Concours par engin uniquement pour CR3 spécialiste
3. Concours par équipe (région) / catégorie – (GF 6 participantes / 4 meilleur résultats) (GM 10 participants / 4 meilleur résultats)
4. Champion du Challenge des régions (Concours cumulatif par région)
 - Classement sur la somme des positions obtenues dans chacun des concours par équipe (catégorie)

8.5. FORMAT DE COMPÉTITION GF - STR

CR3 base et Avancé

Juges Panel A	Concours par appareil et au total des épreuves (4 engins sur 6) (3 athlètes / région)
Juges Panel B	Concours par appareil seulement (3 athlètes par région / appareil)

CR3 Spécialiste Novice (3 athlètes par région / appareils)	1 bloc de compétition
CR3 Spécialiste Senior (3 athlètes par région / appareils)	1 bloc de compétition

8.6. FORMAT DE COMPÉTITION GM

Concours par appareil et au total des épreuves (4 engins sur 6) (10 athlètes / région / catégorie)

8.7. FRAIS D'INSCRIPTION DES ATHLÈTES ET FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

- Frais d'inscription pour les athlètes
 - 12\$ pour 1 appareil
 - 24\$ pour 2 appareils
 - 50\$ pour 3 appareils et +
- Frais d'admission pour les spectateurs
 - Adulte \$8
 - Enfant \$4
- L'inscription sera faite par les régions selon les modalités établies par la FGQ.

Annexe1 : TRANSFERT DE CLUB



Ce document est valide pour la saison en cours à condition qu'il soit signé par le représentant de la FGQ.

NOM DE LA GYMNASTE [REDACTED]
DATE DE NAISSANCE [REDACTED] CATÉGORIE [REDACTED]
CLUB D'ORIGINE [REDACTED] NOUVEAU CLUB [REDACTED]

RAISONS DU TRANSFERT

DATE : [REDACTED] Signature du gymnaste ou du parent _____

A. Autorisation du club d'origine

- i. Nous autorisons le transfert demandé : OUI NON
- ii. Nous nous objectons au transfert demandé pour les raisons suivantes :

DATE : [REDACTED] Signature du président ou de son représentant _____

B. Autorisation du nouveau club

- i. Nous acceptons le transfert demandé : OUI

DATE : [REDACTED] Signature du président ou de son représentant _____

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

REÇU LE : [REDACTED]

Transfert autorisé : OUI NON

Conditions _____

Signature du responsable de la FGQ _____

Annexe2: FORMULAIRE DE MODIFICATION DE CATÉGORIE



- Formulaire à remettre 30 jours avant la tenue de la prochaine compétition accompagné d'un chèque de 20\$ (Frais de pénalité de 50\$ si demande fait à moins de 30 jours de l'événement)

Nom du club : Nom de l'entraîneur en chef :
Téléphone club : Courriel :
Nom de l'athlète : Date de naissance :
(année / mois / jour)

CATÉGORIE AFFILIÉE AU 15 OCTOBRE 2010

(Cochez la catégorie)

Récréatif CR 1 CR2 CR3 de base CR3 avancé
CR3 spécialiste P2 P3 P4 P5
PNC esp PNC él NN OPEN
Argo Tyro Novice Senior

Résultats lors la saison 2009-2010 (s'il y a lieu)

Classement lors de la 1ère sélection :
Classement au sein de la division :
Meilleur cumulatif au total des épreuves :

MODIFICATION DE CATÉGORIE POUR LA FIN DE LA SAISON 2010-2011

(Cochez la catégorie)

Récréatif CR 1 CR2 CR3 de base CR3 avancé
CR3 spécialiste P2 P3 P4 P5
PNC esp PNC él NN OPEN
Argo Tyro Novice Senior

Veuillez donner les raisons qui motivent la demande de modification de catégorie pour cet athlète

Date : Signature entraîneur en chef :

VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE PAR COURRIEL À cturp@gymnastique.qc.ca OU PAR TÉLÉCOPIE AU 514 252-3169

Annexe3 : FICHE D'AUTORISATION D'AJUSTEMENT VERTICAL DES BARRES



LA PRÉSENTE ATTESTE QUE :

NOM DE LA GYMNASTE :

NOM DU CLUB :

CATÉGORIE :

PEUT ÉLEVER LES DEUX BARRES SANS DÉDUCTION COMPTE TENU QUE SON BASSIN
OU SES PIEDS TOUCHENT AU SOL.

ATTESTATION ÉTABLIE À LA COMPÉTITION :

DATE:

SIGNATURE :

JC de la compétition OU juge A1 aux barres

**APRÈS SA SIGNATURE PAR UN JUGE EN CHEF, CE FORMULAIRE EST VALIDE POUR
TOUTE LA SAISON EN COURS. L'ENTRAÎNEUR DOIT OBLIGATOIREMENT AVOIR CE
FORMULAIRE EN SA POSSESSION À TOUTES LES COMPÉTITIONS.**